

LABORATOIRE POUR LA RECHERCHE CRITIQUE EN DROIT

RAPPORT ANNUEL 2017-2018



UNIVERSITÉ DE
SHERBROOKE

SOMMAIRE

- 2017-2018 en un coup d'œil (page 2)
- Notre équipe (pages 3-4)
- Mission et axes de travail (page 5)
- Ce qu'on entend par critique (page 6)
- Ateliers de la recherche (page 7)
- Exemple d'atelier (page 8)
- Séminaires (page 9)
- Participation aux ateliers et séminaires (page 10)
- Actes du colloque Terre à terre (page 11)
- Santé financière (page 12)
- Éthique (page 13)
- Stratégie numérique (page 14)
- Remerciements (page 15)
- Contact (page 16)



2017-2018 EN UN COUP D'OEIL

- 9 ateliers de la recherche : 2 de plus qu'en 2016-2017
- 5 séminaires : 2 de plus qu'en 2016-2017
- Ateliers et séminaires accessibles à distance
- Moyenne de 12 personnes présentes aux ateliers et aux séminaires
- Embauche d'une coordonnatrice
- Octroi d'une bourse permettant la participation d'une étudiante de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke à l'Atelier francophone sur la recherche et la pratique socio-légale à Toronto



NOTRE ÉQUIPE



SOPHIE AUDETTE-CHAPDELAINÉ : Cofondatrice du Laboratoire, Sophie est juriste, anthropologue et étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent notamment sur le partage des connaissances, l'anthropologie du droit, les approches critiques et la méthodologie de la recherche.

MARIE-CLAUDE DESJARDINS : Marie-Claude est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent notamment sur l'analyse de la certification du commerce équitable depuis une perspective juridique, ainsi que les certifications d'origine privée, la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, le droit de la consommation, le droit international du travail et l'accès à la justice.

VÉRONIQUE FORTIN : Véronique est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle effectue des recherches en anthropologie du droit et en criminologie. Ses travaux portent principalement sur la judiciarisation de l'itinérance, la répression des manifestant-e-s, le contrôle pénal de l'espace public et l'ethnographie en droit.

DIEGO MACHADO : Avocat d'origine colombienne, Diego est diplômé de la maîtrise en droit international et politique internationale appliqués de l'Université de Sherbrooke et étudiant à la maîtrise-recherche en droit de la même université. Il s'intéresse au rôle du droit et des États-nations dans le cadre des projets miniers du Canada en Amérique latine.

FINN MAKELA : Finn est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Ses travaux portent principalement sur la théorie et l'épistémologie du droit, la méthodologie, le droit du travail et le droit de l'éducation supérieure.

HÉLÈNE MAYRAND : Cofondatrice du Laboratoire et professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, Hélène effectue des recherches en droit de l'environnement, tant international que national, ainsi qu'en droit de l'immigration et des réfugiés. Elle s'intéresse notamment au développement d'approches critiques en droit de l'environnement, à la relation entre droit et politique, ainsi que celle entre théorie et pratique.

DEREK MCKEE : Derek est professeur à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et directeur des programmes de common law et de droit transnational. Ses travaux portent principalement sur le droit administratif et sur les aspects transnationaux de la réglementation interne.

NOTRE ÉQUIPE

PIERRE PARISEAU-LEGAULT : Pierre est professeur-chercheur à l'Université du Québec en Outaouais. Ses travaux portent sur les interactions entre les domaines du droit et de la psychiatrie, plus précisément l'étude des processus de marginalisation et d'exclusion sociale.

BENOIT PÉLOQUIN : Benoit est étudiant à la maîtrise-recherche en droit. Ses intérêts de recherche portent principalement sur les théories générales du droit, la philosophie du droit ainsi que les questions de normativité et de réflexivité juridique.

ALEXANDRA POPOVICI : Alexandra est professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse aux institutions fondamentales du droit privé dans une perspective critique et comparée. Ses travaux actuels portent sur la fonction sociale du droit privé et touchent essentiellement la notion de pouvoir et de nouvelles manières de détenir des biens.

JOSIANE RIOUX COLLIN : Josiane est étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Les domaines qui l'intéressent comprennent notamment le droit de l'alimentation, le droit de la consommation, le droit de la santé, le droit fiscal et le droit des assurances.

ALEXANDRA SWEENEY-BEAUDRY : Alexandra est étudiante à la maîtrise en droit de type recherche. Les domaines qui l'intéressent comprennent notamment la théorie du droit, les droits fondamentaux et le droit de la santé.

SABRINA TREMBLAY-HUET : Cofondatrice du Laboratoire, Sabrina est étudiante au doctorat en droit à l'Université de Sherbrooke. Elle s'intéresse au droit international, aux droits humains au sein des Amériques, à la théorie du droit, et au droit animal.

MEMBRES ASSOCIÉS

Mathieu Devinat

Alexandra Bouchard

Moumouni Krissiamba Ouiminga

Faustin Muyembe

Nicolas Raîche



AXES DE TRAVAIL

Le LRCD a comme mission d'encourager les projets en lien avec les courants théoriques critiques, de favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche et de créer différents espaces de collaboration, de dialogue et de créativité, tant dans le monde de la recherche qu'au-delà.

La mission du LRCD se divise en trois axes principaux, découlant tous les trois des théories critiques et de projets appliqués visant à explorer leur contenu :

PROMOUVOIR LES THÉORIES CRITIQUES EN DROIT

Cet axe vise à encourager les débats, les réflexions et les travaux de recherche en droit en lien avec les différents courants théoriques critiques.

Il s'oriente également vers une sensibilisation aux théories critiques, ainsi qu'à leur utilisation et leur expansion au sein du domaine de la recherche en droit.

RENDRE LA RECHERCHE EN DROIT PLUS ACCESSIBLE

Cet axe vise à favoriser l'accessibilité aux travaux de recherche en droit, afin de les rendre moins élitistes et de permettre à tous les acteurs, à l'intérieur comme à l'extérieur du milieu juridique, de contribuer aux débats de la recherche en droit.

FAVORISER LE DÉVELOPPEMENT D'ESPACES COLLABORATIFS

Cet axe vise à créer différents espaces délibératifs de construction des connaissances de collaboration, de dialogue et de créativité entre chercheurs de tous horizons, ainsi qu'avec les autres membres de la communauté.

CE QU'ON ENTEND PAR CRITIQUE

Échappant à toute définition stricte, la recherche critique en droit profite d'une histoire riche et récente. Malgré qu'on puisse situer son émergence aux environs des 1970[1], ses fondements théoriques sont nombreux et diversifiés. Ils proviennent notamment de la philosophie, de l'économie, de la littérature et des sciences sociales et se retrouvent au sein des écrits de plusieurs philosophes et penseurs nord-américains, sud-américains et européens [2]. Ses ramifications sont quant à elles capillaires; elles incluent aussi bien des perspectives féministes et queer, que des théories postmodernes et postcoloniales. Cette description ne saurait toutefois être exhaustive et rappelle avant tout que la recherche critique s'intéresse au contexte social, culturel, historique, politique, dans lequel évolue le droit[3].

Au-delà du caractère limitatif qu'une définition stricte évoquerait, la question émerge d'elle-même et mérite qu'on s'y attarde : la recherche critique, d'accord, mais critique de quoi ? Critique de la force du langage, de la teneur hautement politique du droit, des diverses structures et normes sociales qu'il contribue à établir et institutionnaliser, mais aussi vigilante envers les différentes formes d'oppression, de marginalisation et d'exclusion qui gravitent en sa périphérie. Sans être destructrice, elle cherche à déconstruire et reconstruire : elle est avant tout attentive aux nombreuses possibilités d'émancipation individuelle et collective qui permettent de repenser notre organisation et nos rapports sociaux. De manière générale, les théories critiques en droit sont celles qui mettent de l'avant les rapports de pouvoir dans le droit, sous toutes leurs formes.

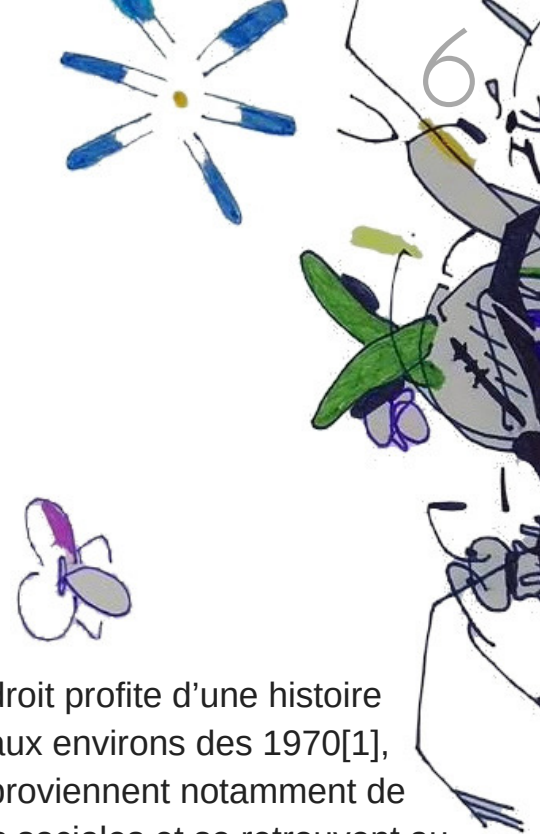
Décidément portée vers la remise en question du statu quo, la recherche critique est d'abord critique... d'elle-même. Elle cherche la diversité, elle accepte et valorise ses propres paradoxes, elle se veut inclusive et ouverte aux débats et accorde une importance particulière au dépassement des frontières disciplinaires. Polymorphe et plurielle, voilà au final ce qui pourrait la caractériser[4].

[1] Hunt, A., « The Theory of Critical Legal Studies », (1986) 6:1 *Oxford Journal of Legal Studies*, 1-45.

[2] Legal Information Institute (2015), « Critical Legal Theory », repéré à https://www.law.cornell.edu/wex/critical_legal_theory.

[3] Ibid.

[4] Pour en savoir plus sur les théories critiques en droit, voir notamment Bachand, R., dir., *Théories critiques et droit international*, Bruxelles, Bruylant, 2013.



ATELIERS DE LA RECHERCHE



Les Ateliers de la recherche permettent des discussions et débats théoriques autour d'une thématique d'importance. Chaque rencontre est animée par un chercheur, qui propose d'explorer la thématique de son choix. Voici nos ateliers de la dernière année :

- Yves-J. Lumingu Manzanza, professeur à la faculté de droit de l'Université de Kikwit (RDC), « L'influence du droit européen sur le droit allemand de la "cogestion" », septembre 2017
- Alexandra Sweeney-Beaudry, étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke, « La légitimité des normes juridiques : Un concept revisité par la théorie contemporaine du droit de la gouvernance », octobre 2017
- Lucas Lixinski, professeur à l'University of New South Wales, « La culture comme objet de régulation dans une fédération: la mise en oeuvre du droit international au Québec », novembre 2017
- Alexandra Popovici, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, « L'intéressé-e en droit privé québécois », janvier 2018
- Marie-Ève Couture-Ménard, professeure à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, « D'intrus à opportuns : le droit et les juristes dans l'univers de la santé publique », février 2018
- Jean-Frédéric Ménard, chargé d'enseignement à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, « L'interruption de soins de réanimation néonatale : réflexions juridico-éthiques à partir de l'expérience d'une unité anglaise et d'une unité française », mars 2018
- Josiane Rioux Collin, étudiante à la maîtrise en droit à l'Université de Sherbrooke, « L'accès à la saine alimentation et les fonctions du droit », avril 2018
- Sandrine Vallée-Ouimet, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais, « Entre choix, soin et responsabilité : Comment les approches critiques de la santé publique nous aident-elles à mieux comprendre les enjeux de l'allaitement ? », mai 2018
- Guillaume Ouellet, professeur associé au département de sociologie de l'Université du Québec à Montréal et chercheur au Centre de recherche et d'expertise sur la déficience intellectuelle et le trouble du spectre de l'autisme : « La justice pénale et la gestion des problèmes sociaux : Discussion à partir du cas du handicap intellectuel », juin 2018

EXEMPLE D'ATELIER



8

« Entre choix, soin et responsabilité : Comment les approches critiques de la santé publique nous aident-elles à mieux comprendre les enjeux de l'allaitement ? »

RÉSUMÉ

L'allaitement maternel est reconnu pour les nombreux avantages qu'il procure tant pour la santé de la mère que pour celle du bébé. Au cours des dernières années, différentes normes issues du domaine de la santé publique ont été diffusées afin de favoriser l'allaitement exclusif (notamment, la protection de l'allaitement, le soutien à l'allaitement et la promotion de l'allaitement). Pour plusieurs autres instances de santé publique, l'allaitement maternel constitue un enjeu de santé prioritaire. Un tel enjeu construit l'allaitement comme une responsabilité partagée par plusieurs acteurs de la société civile. D'une part, différents professionnels de la santé, dont les infirmières, participent activement aux activités de promotion de l'allaitement exclusif lors de la période périnatale. D'autre part, les mères sont directement ciblées par ces mesures et par la promotion de soins avant tout centrés sur le bien-être de leur enfant naissant. Certains auteurs estiment que c'est aux mères que revient la responsabilité sociale et morale d'être conscientes des risques concernant la santé des nourrissons. Suivant cette logique, c'est pour être en mesure de bien identifier et éliminer les risques que seraient justifiés les conseils des expert-e-s à l'égard des mères. Pour plusieurs auteurs issu-e-s des théories critiques, cette normativité de l'allaitement serait une nouvelle forme de contrôle social qui, par l'intermédiaire de différentes stratégies, amènerait les femmes à intérioriser la norme sociale de l'allaitement. À cet effet, plusieurs études observent une intériorisation des normes sociales associées à l'allaitement, ainsi que leurs effets sur les femmes qui choisissent autrement tel qu'un sentiment de culpabilité ou encore un sentiment d'échec. Ces nombreux effets restent encore à explorer, mais soulèvent une question fondamentale : quelles sont les limites admissibles de l'usage du paternalisme en santé publique ? À partir d'une perspective féministe, cet atelier propose d'examiner les différentes forces sociales contribuant à la constitution des pratiques d'allaitement des mères et les effets du discours favorable à l'allaitement sur leur bien-être et leurs droits. L'objectif de cette présentation est de discuter de la pertinence des approches critiques de la santé publique afin de mieux comprendre les enjeux de l'allaitement, tel qu'ils sont présentés à travers différents discours publics : l'allaitement comme choix, comme soin et comme responsabilité.

TÉMOIGNAGE DE LA CONFÉRENCIÈRE

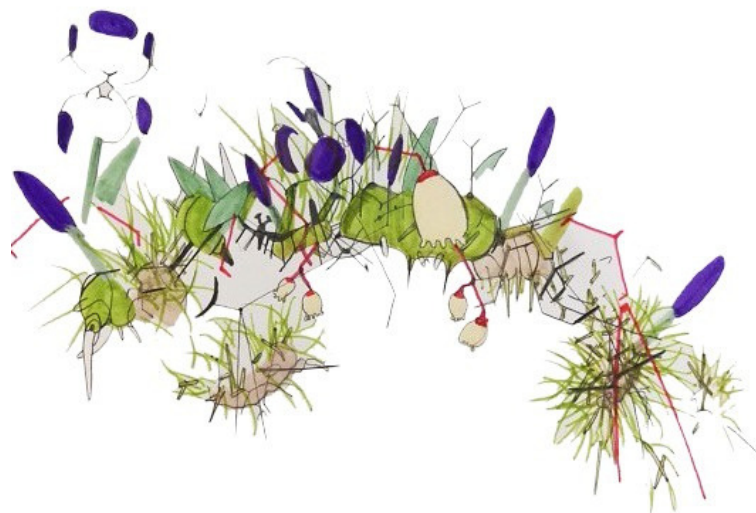
« Ce fut un réel privilège de pouvoir participer aux conférences du Laboratoire pour la recherche critique en droit. Cette expérience m'a permis de constater que le droit est accessible à plusieurs disciplines et que le laboratoire facilite la communication entre les différentes professions. Puisque le droit se retrouve dans tous les champs d'études, le laboratoire permet d'aborder certaines notions de manière vulgarisée et accessible. De plus, les échanges qui ont suivi la présentation m'ont permis d'approcher mon sujet d'étude sous un angle nouveau et de bonifier ma réflexion à cet égard. Ainsi, les riches partages ont été grandement bénéfiques à mes études de deuxième cycle. Finalement, le laboratoire permet d'appréhender des notions de droit, directement ou indirectement, de façon originale, invitante et dynamique. Merci beaucoup. »

- Mme Sandrine Vallée-Ouimet, étudiante à la maîtrise en sciences infirmières à l'Université du Québec en Outaouais

Les séminaires en théorie du droit visent à permettre à un-e chercheur-e de présenter une thématique en théorie du droit, que ce soit sa lecture d'un courant théorique critique ou la mobilisation d'approches critiques effectuée dans le cadre de ses travaux. Les séminaires sont une occasion pour tout-e chercheur-e d'échanger avec ses pairs sur un sujet touchant plus précisément son domaine de recherche. La discussion ouverte est fortement encouragée, la durée de quelques heures permettant des échanges approfondis.

Nos séminaires de la dernière année :

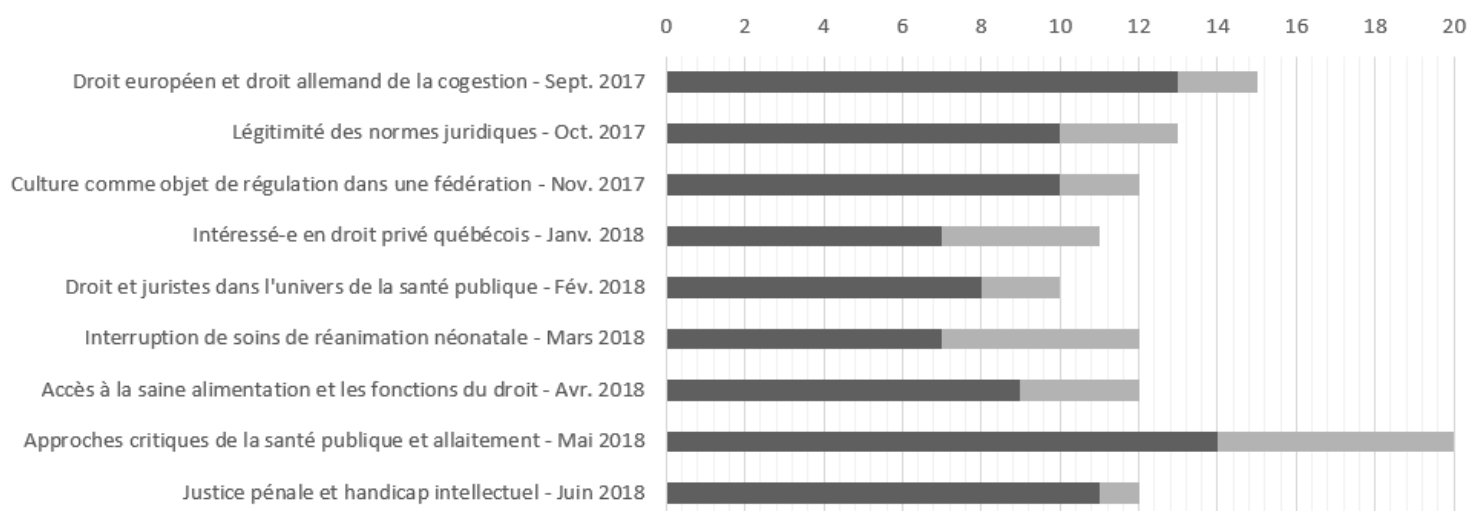
- Christine Vézina, professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université Laval, « La culture juridique des droits de la personne : un obstacle à la justiciabilité des droits sociaux ? », octobre 2017
- Édith Guilhermont, chargée de cours, professionnelle de recherche et fondatrice du site Juris Blogging, et Maxime St-Hilaire, professeur de droit à l'Université de Sherbrooke et blogueur actif, « Bloguer le droit », décembre 2017
- Emmanuelle Bernheim, professeure au département des Sciences juridiques de l'UQÀM, et Richard-Alexandre Laniel, candidat à la maîtrise au département des Sciences juridiques de l'UQÀM, « Seul devant la justice: mystification, cadres et expériences », février 2018
- Vincent Forray, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill, et Sébastien Pimont, professeur à l'École de droit de Sciences Po (France), « Décrire le droit... et le transformer - La déécriture du droit », mars 2018
- Valéry Giroux, professeure associée de droit à l'Université de Montréal et Alexandra Popovici, professeure adjointe à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, « Les animaux dans le Code civil du Québec : sujets ou objets de droits ? », avril 2018



PARTICIPATION AUX ATELIERS ET SÉMINAIRES



Participation aux ateliers 2017-2018



Participation aux séminaires 2017-2018



ACTES DU COLLOQUE TERRE À TERRE



Le LRCD a tenu les 13 et 14 juin 2016 à l'Université de Sherbrooke un colloque bilingue de grande envergure intitulé « Terre à Terre : environnement et approches critiques du droit ». Ce colloque visait à s'interroger sur les raisons pour lesquelles le droit de l'environnement, tant national qu'international, n'apporte que très peu de solutions aux problèmes environnementaux actuels. Il cherchait également à explorer des avenues, tant théoriques que pratiques, pour repenser la conception de la nature au sein du droit. Ce colloque fut le premier uniquement dédié à joindre les approches critiques du droit et le droit de l'environnement. Les Actes du colloque furent publiés à l'été 2018 en tant que numéro spécial hors-série à la Revue québécoise de droit international (RQDI). Les Actes comprennent trois articles en français, ainsi que deux articles en anglais, et sont disponibles en accès libre, notamment sur le site de la RQDI:

- Rabah Belaidi, « Entre théories et pratiques: La nature, sujet de droit dans la Constitution équatorienne, considérations critiques sur une vieille antienne »
- Aliènor Bertrand, « A Colonial Factory of Property Rights: Contribution to an Archeology of Naturalism »
- Julia Dehm, « Reflections on Paris: Thoughts Towards a Critical Approach to Climate Law »
- Hélène Mayrand, « Déconstruire et repenser les fondements du droit international de l'environnement »
- Sabrina Tremblay-Huet, « Should Environmental Law Learn from Animal Law? Compassion as a Guiding Principle for International Environmental Law Instead of Sustainable Development »

Le LRCD souhaite remercier les auteur-e-s des articles et les participant-e-s du colloques pour leurs riches réflexions. Le LRCD souligne également le travail de l'équipe éditoriale de la RQDI ainsi que la contribution financière du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (CRSH) permettant la publication de ces actes.

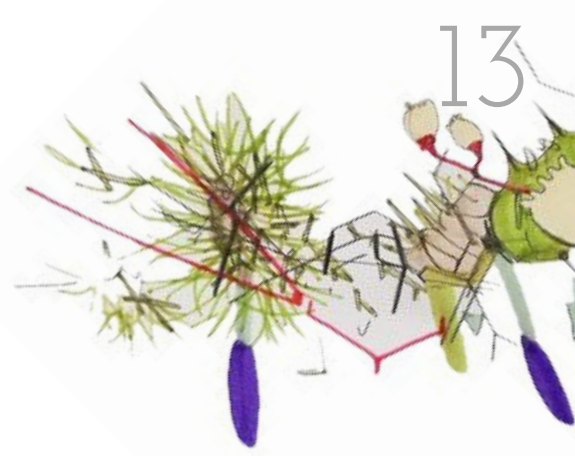
SANTÉ FINANCIÈRE



Le LRCD fonctionne principalement grâce au travail bénévole de ses membres et au soutien financier et matériel offert par nos différents partenaires. Cette année, nous avons pu bénéficier du soutien de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et du programme Études-Travail pour embaucher une coordonnatrice qui avait pour mission de s'assurer du bon fonctionnement du LRCD dans la poursuite de ses nombreuses activités de recherche et diffusion des connaissances. L'embauche d'une personne assumant le poste de coordination permet la réalisation d'un plus grand nombre d'activités et est essentiel à la pérennité du LRCD.

Mis à part le salaire attribué à la coordonnatrice, qui constitue près de 75% du budget du LRCD, le principal poste de dépenses du LRCD vise les frais de déplacement des conférencier-ère-s. Dans un esprit de recrutement et de rayonnement des approches critiques du droit en français, le LRCD a également attribué cette année une bourse à une étudiante du baccalauréat pour qu'elle puisse assister à l'Atelier francophone sur la recherche et la pratique socio-légale, le 6 juin 2018, à Toronto.

STRATÉGIE NUMÉRIQUE



- Le LRCD a reçu plus de 1 600 visites au cours de l'année 2017-2018
- 165 membres du groupe Facebook du LRCD
- Lancement de l'infolettre du LRCD
- Tous les ateliers et séminaires étaient accessibles à distance grâce à un service logiciel de visioconférence, excepté le séminaire « Bloguer le droit » qui avait lieu à Montréal

APERÇU DE L'INFOLETTRE D'HIVER

Le Laboratoire pour la recherche critique en droit (LRCD) vous présente sa

PROGRAMMATION DE L'HIVER 2018

The Critical Legal Research Laboratory presents you with its

2018 WINTER PROGRAM



24 Janvier | January 24

11:45 AM - 1:00 PM

ALEXANDRA POPOVICI

L'intéressé-e en droit privé québécois (FR)

The Interested Person in Quebec Civil Law

9 Février | February 9

11:30 AM - 1:30 PM

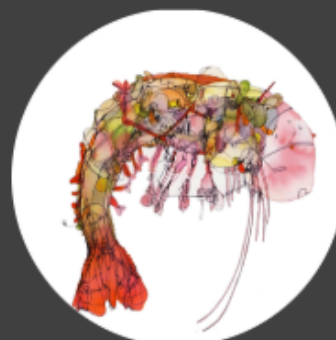
EMMANUELLE BERNHEIM

RICHARD-ALEXANDRE LANIEL

Seul devant la justice: mystification, cadres et expériences (FR)

Facing Justice Alone:

Mystification, Frameworks and Experiences



14 Février | February 14

11:45 AM - 1:00 PM

ÉTHIQUE

14

Toutes nos activités ont été encadrées par des valeurs de respect de l'environnement, de consommation responsable, de transparence dans notre gestion et de souci de représentation de genre et de statut professionnel, ainsi que par l'objectif de rendre plus accessible la recherche en droit comme un axe de notre gestion.

Par exemple, nos ateliers et séminaires gratuits sont désormais accessibles à distance pour toute personne qui en fait la demande au lrcd@usherbrooke.ca au moins 48 heures avant l'événement. La participation à distance est assurée par l'entremise d'un service logiciel de visioconférence.

Le LRCD a aussi financé la participation d'une étudiante de la faculté de Droit de l'Université de Sherbrooke à l'Atelier francophone sur la recherche et la pratique socio-légale ayant eu lieu à Toronto le 6 juin 2018.

“ J'ai trouvé très pertinent de nous rappeler que le droit est en constante évolution et qu'on peut participer à ses changements par l'entremise de la recherche et de la lutte pour la reconnaissance des droits fondamentaux de différentes communautés. Je suis reconnaissante d'avoir eu l'opportunité d'assister à cet atelier. [...] Le droit ne se résume pas qu'à l'application de lois : les carrières alternatives sont nombreuses et la recherche est plus importante que ce qui nous est véhiculé. Participer à cet atelier et aux conférences des jours suivants a pu élargir mes horizons et m'a donné plusieurs idées de recherche, en plus de me motiver grandement à la continuation de mes études aux cycles supérieurs. ”

- Véronique Bureau, étudiante à la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke et bénéficiaire du financement offert par le LRCD pour participer à l'Atelier francophone sur la recherche et la pratique socio-légale

REMERCIEMENTS

Nous soulignons notre profonde reconnaissance pour toutes les personnes qui ont appuyé le LRCD durant les quatre dernières années, de près ou de loin.

Nous souhaitons souligner tout particulièrement le constant soutien reçu de la Faculté de droit de l'Université de Sherbrooke.

Merci beaucoup à toutes les personnes qui ont assisté à nos ateliers, séminaires et colloques; sans vous notre mission ne saurait être complète. Merci de nous accompagner!



CONTACT

Nous souhaitons que le LRCD soit un lieu accueillant, qui favorise les échanges, la discussion, l'incubation et le développement de projets innovateurs. Ses activités sont ouvertes à l'ensemble de la communauté et aux personnes intéressées par le droit et la réflexion critique.

Pour toute proposition de projet ou de partenariat, ou pour nous faire part de vos commentaires, suggestions ou questionnements relatifs à nos activités, n'hésitez surtout pas à nous contacter !

Laboratoire pour la recherche critique en droit
Faculté de droit, Université de Sherbrooke
2500, boulevard de l'Université
Sherbrooke, Québec, Canada, J1K 2R1

Courriel : LRCD@usherbrooke.ca

Site web : www.lrcd-clrl.org

Facebook et Youtube : Laboratoire pour la recherche critique en droit

